

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 06 Avril 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 31 Mars 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, GOFFREDI, BASQUE, LE BREDONCHEL, ROHEL, CADRET, BOYER, SANS, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MUSETTI Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme DALCIN Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à M. LAPARLIERE Adjoint
M. ALCOUFFE Conseiller M^{al} qui a donné procuration à Mme BOYER Conseillère M^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. BOUDEAU, BAHLOUL, MICHELON et SETTIER Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Danielle HUE

293- OBJET : Attribution de subventions 2023 à diverses associations

- Considérant l'opportunité d'attribuer une subvention de fonctionnement,
- Considérant que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires des subventions municipales ne peuvent prendre part au vote,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,
- Sur proposition de M. le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

MM. SONNI, SCOTTO DI LUZIO, MUSETTI PAR PROCURATION, NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

- ☞ D'attribuer, pour 2023, aux organismes ou associations figurant dans le tableau ci-après, une subvention soit ordinaire, soit conditionnée à la tenue de la manifestation,
- ☞ D'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6574 du budget primitif 2023 de la commune.

Article	Nom de l'organisme	CA 2022	BP 2023		
			Ordinaire	Conditionnelle	Except.
6574	ACCA	1 500 €	1 600 €	0 €	0 €
6574	AMIS DE LA TOUR	4 000 €	4 000 €	0 €	0 €
6574	LES TROUBADOURS DE LA TOUR	6 000 €	6 000 €		
6574	ASA DFCI	1 600 €	1 800 €	0 €	0 €
6574	COMITE DE LA FOIRE AUX VINS	17 000 €	19 000 €	0 €	0 €
6574	COMITE DES FETES DE ST TRELODY	800 €	600 €	0 €	0 €
6574	FOOTBALL CLUB	8 000 €	10 000 €	0 €	0 €
6574	JEUNES SAPEURS DU NORD MEDOC	400 €	400 €	0 €	0 €
6574	LE FIL ROUGE	9 500 €	7 500 €	0 €	0 €
6574	MEDOC HANDBALL	9 000 €	9 000 €	0 €	0 €
6574	UNION MUSICALE	5 000 €	4 000 €	0 €	0 €
6574	PAYS MEDOC RUGBY	15 000 €	14 000 €	0 €	0 €
6574	RADIO AQUI FM	180 €	200 €	0 €	0 €
6574	CINEMA DE PROXIMITE DE LA GIRONDE	826 €	827 €	0 €	0 €
6574	AMICALE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE	6 000 €	6 000€	0 €	0 €
6574	LESPARRÉ MEDOC CHATS LIBRES	0 €	4 000 €		
	+ RESERVE DISPONIBLE		6 273 €		

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20230406-293-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 07/04/2023



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD